

Mobilisation du mardi 20 mai 2025

La mobilisation du mardi 20 mai résulte d'un constat alarmant : il n'est plus possible d'accueillir les jeunes du collège André Malraux dans des conditions satisfaisantes. Le Rectorat nous demande, par l'intermédiaire de l'enveloppe des postes spécifiques alloués (postes de conseillers principaux d'éducation, d'assistants d'éducation, d'infirmiers etc) et de l'enveloppe globale des heures d'enseignements, de travailler sans moyens.

Devant l'obligation de faire sans cesse plus avec moins, il est apparu indispensable et urgent à la communauté éducative du collège et aux parents d'élèves, de faire entendre leur mécontentement.

Le premier point à souligner, concerne le public que nous accueillons. Le collège, inauguré en 2002, était prévu pour accueillir environ 600 élèves. Nous en avons aujourd'hui 687. Soit presque 15% de plus. Le profil même de ces jeunes a changé. La croissance de la violence dans notre société se retrouve inévitablement chez des jeunes de 11 à 15 ans, y compris dans notre collège. Les conseils de discipline, rares et exceptionnels lors de la première décennie de l'établissement se sont multipliés ; cette année, 3 élèves ont été sanctionnés d'une exclusion définitive.

En parallèle de ce constat, déjà inquiétant, nous accueillons de plus en plus d'élèves à profil particulier:

10 ont un GEVASCO¹ et sont suivis par la MDPH², 73 ont un PAI³ et 53 ont un PAP⁴, chacun d'eux unique et par conséquent individualisé. Parmi ces élèves notifiés par la MDPH, 6 sont accompagnés par une AESH⁵, sur un volume horaire restreint car au sein de notre établissement nous n'avons que 4 personnels faisant 22 heures chacune. Il arrive par conséquent que certaines heures de cours se déroulent avec 29 à 30 élèves, 2 AESH et 1 enseignant dans la même salle.

Ce qui soulève le point suivant :

L'établissement n'a pas été conçu pour accueillir d'autant d'élèves, au sein de classes toujours plus surchargées. En effet, l'augmentation du nombre d'élèves a également imposé, il y a quelques années, l'annexion d'une partie du plateau sportif pour permettre à chaque enfant de bénéficier de plus des 2m² qui le contraignaient jusqu'alors dans une cour minuscule. Cette extension nécessite cependant la présence de personnel de surveillance afin d'assurer la sécurité de nos collégiens. Personnel qui nous manque cruellement. Ainsi l'ouverture de cet espace ne peut être garanti durant toutes les récréations... nous sommes devant un dilemme : agrandir l'espace afin de diminuer la promiscuité des élèves, cause de tensions et de frictions importantes (violences verbales et physiques) ou bien leur offrir davantage d'espace mais sans une surveillance suffisante. L'encadrement de nos élèves hors cours est au centre de nos préoccupations, car elle permet de garantir leur sécurité. Or notre dotation actuelle ne compte que 6 postes (temps plein) d'assistants d'éducation. En d'autres termes, nous bénéficions d'1 AED pour 114 élèves alors que les préconisations ministérielles oscillent entre 1 pour 89 et 1 pour 100. A titre de comparaison, les établissements de Côte d'Or similaires en nombre ont de 6,75 à 8,75 surveillants. D'autre part, nous n'avons qu'un seul poste de conseiller principal d'éducation. Nous bénéficions pour la troisième année d'un mi-temps supplémentaire, non pérenne puisqu'il est remis en question chaque année. Or, tous les établissements du département bénéficient de deux CPE dès 656 élèves .

Nous devons composer également avec le mal être palpable de nombreux élèves, amplifié depuis les années Covid. Cela nécessite un accompagnement que seuls des professionnels de santé scolaire peuvent apporter. Or, une fois de plus, notre médecin scolaire n'a plus de permanence dans notre établissement, et ne peut recevoir les élèves que sur rendez-vous (alors qu'il était présent un jour par semaine, il y a quelques années).

Terminons par notre infirmerie, ouverte désormais seulement 3 jours par semaine (lundi, mardi et jeudi) ainsi qu'un mercredi par mois, faute de personnel. Ils ne peuvent plus répondre au nombre grandissant de sollicitations.

Afin de garantir la sécurité et la santé de nos élèves ainsi que leur droit à bénéficier d'un enseignement de qualité, les parents d'élèves et la communauté éducative du collège réclament :

- **un poste complet supplémentaire et pérenne de CPE**
- **deux postes complets supplémentaires d'Assistants d'Education**
- **une infirmerie ouverte sur l'intégralité du temps scolaire**
- **des heures postes supplémentaires**

M.Jeanguyot pour la communauté éducative du collège soutenant la mobilisation.

¹ document essentiel qui rassemble les informations importantes concernant un élève en situation de handicap.

² maison départementale pour les personnes handicapées

³ projet d'accueil individualisé, document qui définit les adaptations apportées à la scolarité de l'adolescent

⁴ plan d'accompagnement personnalisé, document qui apporte les aménagements pédagogiques spécifiques pour les élèves ayant des troubles des apprentissages

⁵ accompagnant d'élèves en situation de handicap